

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance :	08/04/2025
date de convocation :	01/04/2025

n° de délibération :	DE2025 - 08
----------------------	-------------

nombre de conseillers en exercice :	11
présents :	8
suffrages exprimés :	10 (pour-10, contre-0)
abstention :	0

objet de la délibération :	Budget Primitif Annexe « Eau-Assainissement » : affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
----------------------------	--

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric		absent	
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel	X		
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie		pouvoir à MEYRUEIX Franck	
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLIDENT Luc		pouvoir à VIDAL Fabrice	

Madame le Maire rappelle au Conseil que les résultats d'un exercice sont affectés au Budget Primitif Annexe « Eau-Assainissement » après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte Financier Unique 2024. Les résultats de l'année 2024 se présentent comme suit :

			Invest	Fonction	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	89 765.11	100 499.56	190 264.67
	Recettes réalisée (1)	B	22 778.00	112 098.44	134 876.44
	Restes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	158 978.00	180 206.00	339 184.00
	Dépenses réalisées (1)	E	18 388.28	99 133.11	117 521.39
	Restes à réaliser	F	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	4 389.72	12 965.33	17 355.05
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	69 212.89	79 706.44	148 919.33
Solde (Invest) ou résultat de clôture (Fonct)	Excédent / déficit	G+H	73 602.61	92 671.77	166 274.38
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	73 602.61	92 671.77	166 274.38

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 présentant un excédent de fonctionnement de **92 671.77 €**, il est proposé d'affecter ce résultat :

- en recettes de la section de fonctionnement pour un montant de **92 671.77 €** (article FR 002 : résultat de fonctionnement reporté).

La section d'investissement n'étant pas déficitaire, il n'est pas proposé d'approvisionner l'article IR 1068 (excédents de fonctionnement capitalisé).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14/04/2025

ID : 048-214800567-20250408-DE2025_08-BF



VU le Compte Financier Unique 2024 pour le Budget Primitif Annexe « Eau-Assainissement » de la commune ;

DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2024 au Budget Primitif Annexe « Eau-Assainissement » 2025 comme suit :

- FR 002 - résultat de fonctionnement reporté : 92 671.77 €
- IR 1068 - excédents de fonctionnement capitalisé : 0.00 €

Le secrétaire de séance,
Jérôme PALMIER

Le Maire,
Pascale BONICEL

Le Maire certifie sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.